COMMUNE DE
TAIARAPU-OUEST
Extrait de délibération n°27/2024/CTO
sur le compte administratif
sur le compte de gestion et
sur l'affectation des résultats

Lors du vote du : 26 mars 2024	Compte administratif	Compte de gestion	Affectation résultat fonct.
Nombre de membres en exercice :	29	29	29
Nombre de membres présents :	19	19	19
Nombre de suffrages exprimés :	5	5	5
Nombre de votes POUR	20	20	20
Nombre de votes CONTRE	0	0	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4	4	4

Date de réception de l'AR: 04/04/2024
Contrôle de légalité
haut-commissariat-polynesie-Française.pref.gouv.fr
987-200013779-20240403-27_2024_CTO_BIS-BF

Date de convocation le 20/03/2024
Séance du 26/03/2024 à 9h00

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr MATI Arthur, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, approuvé par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		11 960 584		180 290 872	-	192 251 456
Part affectée à l'inv.						
Opération de l'exercice	726 041 175	705 727 118	144 218 740	259 331 493	870 259 915	965 058 611
TOTAUX	726 041 175	717 687 702	144 218 740	439 622 365	870 259 915	1 157 310 067
Résultats de clôture	**-8 353 473**		**295 403 625**		**287 050 152**	

Solde d'exécution de l'exercice {	Déficit	
	Excédent	295 403 625
Restes à réaliser en dépenses :		283 662 367
Restes à réaliser en recettes :		162 511 027
Besoin-excédent(2) total de financement :		174 252 285

2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,
5- décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

8 353 473	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : des membres présents.....

Pour expédition conforme.
le Président de séance (lors du vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat) :

MAIRIE DE TAIARAPU OUEST TAHITI - POLYNESIE FRANÇAISE

MATI Arthur